

Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 septembre 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini et Antoine Maulini: «Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire en Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'une grande partie des écoliers de notre Ville de Genève se rendent seuls à l'école, à pied, à trottinette, à vélo ou en bus, et que selon les aménagements ou les circonstances (travaux par exemple), le chemin menant à l'école peut s'avérer dangereux (passage pour piétons avec peu de visibilité, véhicules sur les pistes cyclables, arrêts de bus mal sécurisés);
- qu'en mai 2016, le Grand Conseil a adopté la motion M 2364 visant à faire de Genève un canton exemplaire en matière de sécurité des écolières et des écoliers sur le chemin menant à l'école, par un outil qui s'est avéré particulièrement efficace, soit le plan de mobilité scolaire (PMS);
- qu'il incombe aux communes de développer les plans de mobilité scolaire pour augmenter la sécurité des enfants;
- que les PMS se basent sur les résultats des avis et remarques récoltés par l'ensemble de la communauté scolaire et visant à diagnostiquer les problèmes rencontrés par l'enfant sur son chemin entre la maison et l'école;
- qu'une fois que les points noirs sont identifiés, la commune et le Canton sont invités à prendre des mesures pour améliorer les aménagements routiers;
- que l'article 1, alinéa 1 de la loi sur la mobilité douce (LMD, RS-GE H 180) établit la compétence du Canton et des communes qui se doivent de développer des aménagements cyclables et des cheminements piétonniers, afin d'offrir un réseau complet et sécurisé des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines;
- que l'article 3, alinéa 3 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR RS-GE L 160) prévoit que les chemins piétonniers desservent notamment les écoles;
- le rôle des communes dans le domaine de la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école;
- qu'en 2017, encore 564 accidents ont eu lieu en Suisse sur le chemin de l'école (selon les statistiques des accidents de la route 2017, p. 32¹),

¹ <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/donnees-des-accidents-de-la-suisse/analyses-statistiques/statistique-standard-2015.html>

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de développer des plans de mobilité scolaire pour les établissements du primaire et du secondaire situés sur la commune de Genève;
- de mettre en œuvre et, le cas échéant, de faire mettre en œuvre par le Canton les recommandations émanant du bilan et cela le plus rapidement possible.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Contexte

Par divers moyens, 12 400 élèves se rendent tous les jours dans les 53 écoles de la Ville de Genève. Pour sécuriser les trajets à pied des enfants sur le chemin de l'école, la Ville dispose d'un dispositif unique en son genre en Suisse de par son ampleur: la Patrouille scolaire. Celle-ci, composée de 120 personnes, assure une sécurité renforcée, quatre fois par jour, sur près de 72 emplacements, dont 13 avec une double présence (deux patrouilleuses sur un même emplacement, comportant deux passages piétons séparés par un îlot ou sur deux routes d'un même carrefour).

Pour compléter le travail de la Patrouille scolaire, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a mis sur pied, en collaboration avec les partenaires scolaires, plusieurs «Parcours futé». Ces parcours permettent aux enfants de suivre des cheminements sécurisés pour se rendre à l'école de leur quartier. Ils sont constitués d'une signalétique sous forme de panneaux ou de pastilles autocollantes. Actuellement, il en existe sept en Ville de Genève: Le-Corbusier, Hugo-de-Senger, Cité-Jonction, Plantaporrêts, Genêts, Trembley et Grottes. Celui de l'école des Grottes devrait être prochainement complété suite à de nouveaux aménagements. Un parcours futé pourrait également être créé en collaboration avec les associations des parents d'élèves pour les écoles Seujet et Necker. Ainsi, l'ECO, en fonction de ses moyens, effectue une veille continue des problèmes liés à la sécurité du chemin de l'écolier.

Outre ces dispositifs, l'ECO, via la cellule «Sécurité du chemin de l'écolier», établit des diagnostics en collaboration avec les différents partenaires scolaires: les associations de parents d'élèves, les directions d'établissements, les Instances participatives, les patrouilleuses et patrouilleurs scolaires, la police municipale, la police cantonale, les parents d'élèves non affiliés. Les actions s'effectuent au gré des demandes ou de nouvelles situations identifiées (travaux, rénovation d'école, construction de nouvelles habitations, nouveaux flux d'élèves, modification de schéma de circulation, piétonisation, etc.). Ces demandes peuvent concerner un lieu précis ou un quartier entier. Elles font ensuite l'objet d'un rapport détaillé établi par l'ECO, qui est alors transmis aux services compétents: Brigade d'éducation

et de prévention de la police cantonale, police municipale, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Office cantonal des transports (OCT). Au terme de ce processus, des mesures d'ajustement sont mises en place.

Ce faisant, l'ECO joue un rôle d'interface entre les demandeurs (associations de parents, ...) et les services techniques compétents dont l'AGCM. Les rapports établis par l'ECO sont surtout des diagnostics mais peuvent également comporter des suggestions techniques (parfois par analogie avec des lieux similaires dotés d'aménagements qui donnent des résultats).

Plans de mobilité scolaire (PMS)

Les PMS sont des outils de diagnostic performants. L'ECO a collaboré avec l'Association transports et environnement (ATE) pour la réalisation de cinq PMS entre 2013 et 2015, dans le périmètre des écoles suivantes: Saint-Jean et Devindu-Village, Geisendorf, Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine, Micheli-du-Crest, Seujet et Necker.

Les PMS permettent une concertation de qualité grâce à une participation de tous les partenaires scolaires. Les résultats des analyses sont donc plus complets et couvrent la totalité des cheminements du quartier ciblé. Les PMS génèrent de multiples recommandations, qui sont alors présentées aux partenaires scolaires et discutées avec les services concernés (AGCM, OCT). La mise en application des mesures proposées fait ensuite l'objet d'arbitrages. Bien que la plupart des mesures soient déployées, d'autres se heurtent à des blocages, des contraintes techniques ou financières. Le calendrier est aussi essentiel, il est donc important de connaître les projets d'aménagement en cours et à venir. Une collaboration étroite et en amont avec l'AGCM est donc nécessaire.

Les analyses et recommandations des PMS suscitent également de fortes attentes auprès des parents, qui ne correspondent pas toujours aux résultats finaux déployés sur le terrain. *In fine*, les services techniques sont seuls compétents pour définir les réponses à apporter à cet inventaire exhaustif en fonction de leurs différentes contraintes et échéances. L'expérience des cinq PMS nous a également montré l'importance d'une collaboration en amont avec l'AGCM, par rapport à leur capacité d'absorption des demandes.

Situation actuelle

Compte tenu de la lourde charge de travail qu'implique le suivi d'un PMS, tant au niveau de son organisation, de son déploiement que du traitement des résultats, l'AGCM suggère de ne produire qu'un, voire deux PMS par année. En accord avec l'AGCM, l'ECO a lancé le processus de construction d'un nouveau PMS

dans le quartier de la Jonction, propice pour une telle étude. Ce secteur, d'une densité urbaine forte, est en constant réaménagement (travaux, nouvelles constructions, mobilité). Des contacts ont lieu actuellement avec les deux établissements scolaires du secteur composés des écoles de Cité-Jonction, Plantaporrêts, Mail et Carl-Vogt, ainsi que l'ATE.

Coût des PMS

Le coût moyen d'un PMS est relativement élevé (à l'heure actuelle les prix ont augmenté et oscillent entre 20 000 et 40 000 francs contre 15 000 à 25 000 francs par le passé). A titre d'information, les cinq PMS ont coûté 93 500 francs. Au vu de cette augmentation du coût, il conviendra de la répercuter via une hausse des montants budgétés, dès 2022, et ce afin de pouvoir poursuivre cette politique.

En conclusion, le Conseil administratif, via le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), maintient sa politique de promotion des plans de mobilité scolaire, dans la mesure de ce qui est possible (humains et financiers) et avec pour objectif la réalisation d'un PMS par année. Le DCSS maintient également ses contacts avec l'ensemble des partenaires impliqués afin que les conclusions des études menées débouchent sur une mise en œuvre effective.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos